

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 avril 2015 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi».

Rapport de M^{me} Helena Rigotti.

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 mars 2016. La commission, réunie sous les présidences de M^{mes} Sophie Courvoisier et Olga Baranova, a étudié la motion lors de ses séances du 19 mai 2016 et du 12 janvier 2017. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- les plaintes répétées des habitantes et des habitants de nos quartiers, qui subissent les désagréments non seulement visuels, mais aussi olfactifs dus au «pipi sauvage»;
- le manque évident de toilettes publiques à la disposition de la population, notamment près des lieux de loisirs et de sorties nocturnes, ressenti particulièrement pendant la période estivale;
- l'échec du choix politique qui vise uniquement la répression au sens du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (RPSS) du 17 juin 1955, et en particulier de son article 1, alinéa 3, qui n'a pas l'effet dissuasif escompté et ne répond pas aux besoins de la population;
- le coût engendré par les nettoyages répétés des lieux souillés;
- la nécessité de sensibiliser la population à l'impact des «pipis sauvages»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en mettant des urinoirs éphémères à disposition pendant la période estivale, en accompagnant la démarche d'une campagne de sensibilisation de la population, en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles et en étudiant la possibilité de mener une action en utilisant de la peinture hydrophobe sur les murs particulièrement touchés par le phénomène.

Séance du 19 mai 2016

Audition de M^{me} Olga Baranova, motionnaire

M^{me} Baranova explique que, en ville de Genève, il existe une problématique autour des toilettes publiques qui concerne leur nombre et leur emplacement ainsi que leur coût. Elle explique que la motion demande deux choses. D'une part d'augmenter, durant la période de fêtes et estivale le nombre d'urinoirs de types éphémères; elle donne comme exemple la ville d'Amsterdam. D'autre part de mener une campagne de sensibilisation. Elle explique également qu'à Berlin, dans les quartiers particulièrement fréquentés par les étudiants, une action de sensibilisation avait été menée. Cette campagne consistait à recouvrir les murs de peinture hydrophobe afin d'éviter que les gens urinent dessus. Cette peinture ne restant pas de manière permanente elle représentait tout de même une action qui permettait de «sensibiliser» les contrevenants au moment même du délit. A Genève, elle explique que ces pratiques sont punissables et qu'elles sont soumises à une amende de 300 francs. Cependant, comme les agent-e-s de la police municipale (APM) ne peuvent pas être présents partout et tout le temps, elle explique que cela soulève la question de savoir si la Ville souhaite consacrer des APM afin de verbaliser les contrevenants. Elle estime que cela est une question générale de civisme et elle estime que, avec un travail de sensibilisation et d'éducation, il serait possible d'améliorer la situation.

Questions

Un commissaire souhaiterait savoir s'il serait possible de demander aux gérants de bars d'augmenter le nombre de toilettes dans leurs établissements?

Les locaux étant souvent petits, imposer une construction supplémentaire ne serait pas une solution simple. Cependant, à Carouge, il existe un contrat entre la Ville et les établissements nocturnes qui sont obligés de laisser entrer les personnes n'ayant pas consommé sur place s'ils souhaitent utiliser les toilettes.

M^{me} Baranova répond à la question d'une commissaire sur la mauvaise indication des toilettes existantes; depuis leur réfection, ces dispositifs se sont bien «fondus» dans le décor urbain. L'indication des toilettes déjà existantes est possible; cependant, de plus en plus souvent des toilettes ne sont accessibles que moyennant une somme, qui se monte en général entre 0,50 centimes et 1 franc, afin d'accéder aux toilettes. Cela peut poser problème et est parfois contraignant.

Un commissaire demande si la peinture hydrophobe a déjà été utilisée à Genève et dans quelle mesure elle serait réellement efficace sachant qu'elle ne couvre que le mur.

M^{me} Baranova répond que ces dispositifs n'ont pas été utilisés et que cela serait sans doute une première en Suisse. De plus il s'agirait d'une mesure de

sensibilisation. La solution serait plutôt dans l'action des APM ou avec l'augmentation de toilettes.

Un commissaire explique qu'au niveau touristique il est important que les toilettes soient visibles, les touristes ne trouvant souvent pas les toilettes en ville. Concernant les fêtards, il explique que le phénomène est récurrent autant chez les hommes que chez les femmes. Il n'est pas persuadé que des toilettes mobiles soient la solution, sachant qu'il y a de grands risques pour que ces dernières soient vandalisées ou endommagées.

La motionnaire estime qu'il est possible de trouver un bon compromis.

Un autre commissaire intervient et donne l'exemple de la ville d'Amsterdam, qui a fait poser des urinoirs solidement accrochés au sol, en forme de double hélice.

Séance du 12 janvier 2017

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestation (LOM)

M. Barazzone estime que le Conseil administratif ainsi qu'une majorité du Conseil municipal considèrent qu'il est important que la plupart des quartiers soient équipés de toilettes publiques propres, accessibles et en bon état. Il rappelle qu'une proposition (PR-343) de crédit de 13 millions avait été faite au Conseil municipal afin d'acquérir des toilettes publiques autonettoyantes et de rénover un certain nombre de toilettes.

Actuellement il existe des toilettes publiques autonettoyantes, mais pas intégrées à un bâtiment et d'autres qui sont intégrées à une construction. Dans les années 2000, il y en avait 70 et aujourd'hui la Ville en compte 55. La raison pour laquelle ce chiffre a diminué est qu'il existait des toilettes publiques détruites, en très mauvais état, et des installations réellement vétustes. Grâce à deux propositions, respectivement la PR-705 et la PR-875 d'environ 3 millions chacune, 21 ont été rénovées et aujourd'hui la Ville dénombre 55 toilettes publiques en bon état.

Les toilettes autonettoyantes de première génération que la Ville avait achetées ont aujourd'hui un coût d'entretien très lourd. Certaines d'entre elles ont été dégradées et ont nécessité des travaux. Dans le même temps, on a constaté un manque de toilettes publiques dans certaines zones et fait une liste des zones qui, selon le département, devaient être pourvues de toilettes publiques.

Pour les événements importants, des toilettes sont louées afin de pouvoir répondre à la demande.

Actuellement, il faudrait ajouter 10 toilettes publiques en urgence afin de pouvoir équiper les zones importantes, mais également pouvoir remplacer un certain nombre de toilettes autonettoyantes déjà disposées en ville.

Cet inventaire a été fait récemment; M. Barazzone propose de le mettre à disposition de la commission afin qu'elle puisse le consulter et ainsi être mieux informée de la situation actuelle.

Son département s'occupe de l'entretien de ces dispositifs par intermédiaire du LOM alors que les questions de construction et d'aménagement sont du ressort du département du même nom dirigé par M. Pagani. Le coût d'entretien est très élevé lorsque ces dispositifs sont vieux. Pour donner un exemple, la Ville de Zurich a débloqué un crédit de 30 millions de francs pour renouveler son parc de toilettes publiques.

Il est possible de mettre en place des toilettes publiques de type container mais ce genre de dispositif est détruit en très peu de temps, est compliqué à entretenir et finalement coûte plus cher qu'un investissement dans des toilettes plus durables, selon les constats qui ont été faits par les services compétents.

Concernant les motions et plus particulièrement celle concernant le concept des toilettes accueillantes, M. Barazzone dit que, après avoir réuni, sous l'égide du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Genève Tourisme, les commerçants, les cafetiers-restaurateurs et le groupement des hôteliers, la conclusion est que malheureusement l'idée n'a pas convaincu ces acteurs. En ce sens, une pause avait été faite dans la demande d'un crédit d'investissement puisque le département a estimé que cette idée aurait pu être une solution rapide à mettre en place.

Il suggère alors de transformer l'invite ou de déposer une proposition afin de pouvoir déposer une demande de crédit si la volonté du Conseil municipal va dans ce sens.

Il estime qu'il faudrait entre 3 et 5 millions de francs afin de régler les problèmes de toilettes publiques.

M. Saucy explique qu'il existe deux logiques. Une comparaison a été menée sur toutes les possibilités imaginées et il constate qu'au final ce qui n'est pas investi au départ coûte beaucoup plus cher à long terme. Il est nécessaire de prévoir les coûts de fonctionnement, d'entretien et d'intervention sur ces dispositifs. Actuellement, le coût moyen varie entre 4000 francs et 5000 francs par mois. Alors que pour une installation de toilette publique autonettoyante neuve, le coût revient finalement à 3500 francs par mois. Ces toilettes étant autonettoyantes, elles permettent d'économiser des frais concernant l'entretien, car aujourd'hui les sociétés de nettoyages viennent cinq à sept fois par jour pour nettoyer. Mais leur

propreté de manière constante n'est pas garantie. Il ajoute que les modèles actuels de toilettes autonettoyantes sont accessibles aux hommes, femmes et personnes à mobilité réduite; de plus, certains problèmes peuvent être évités concernant la drogue, la prostitution ou l'occupation de ces locaux.

Le coût d'achat est important, 200 000 francs pour une pièce. Il précise que, après avoir demandé au fournisseur une offre afin de pouvoir donner des chiffres concrets à la commission, ce dernier peut proposer 175 000 francs le prix d'achat unitaire à partir de 10 toilettes achetées. Les coûts de génie civil sont à compter et il revient alors sur les 3 millions qui étaient cités plus haut.

Il précise que ce qui sera investi sera également des coûts en moins, sachant que les frais d'entretien seront diminués, ainsi que l'organisation et la gestion du personnel d'entretien qui pourrait alors être affecté à d'autres tâches.

M. Barazzone souhaiterait ajouter un détail concernant la peinture hydrophobe qui a été testée par la voirie. Le résultat n'étant pas très concluant, il n'incite pas à en acheter car d'une part elle est onéreuse (100 francs pour 3 m²) et d'autre part elle ternit les couleurs là où elle est appliquée. Pour diminuer les odeurs d'urine et s'en débarrasser, il explique que la voirie teste actuellement des produits plus adaptés.

Questions

M. Saucy répond à la question de la présidente, qui demande combien de systèmes payants cohabitent avec les systèmes non payants et pourquoi ils existent. Les systèmes payants sont au nombre de trois ou quatre et ils ont été achetés ainsi à l'époque.

M. Barazzone précise que, si de nouvelles toilettes devaient être installées, elles ne seraient pas payantes a priori.

Un commissaire estime que les toilettes autonettoyantes sont une bonne solution et aimerait savoir si dans le projet d'embellissement de la rade il a été prévu de remplacer les toilettes container par ce genre de dispositif.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas encore de projet en soi, mais un concours d'idée. Si la Ville veut répondre aux besoins des citoyens et des touristes, il est important de pouvoir le faire rapidement. Certaines toilettes ont été rénovées, cependant il y aura encore des améliorations à faire.

M. Saucy ajoute que, parmi les 10 toilettes publiques à construire en urgence, deux d'entre elles sont situées sur la rade.

La présidente aimerait savoir si une solution estivale pouvait être envisagée dans des endroits très fréquentés tels que la rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. Barazzone explique que cette solution a été envisagée, mais on a renoncé pour plusieurs raisons. Cela créerait un appel d'air et les personnes causant des nuisances n'utiliseraient pas ces toilettes. La plupart des locaux dans ces rues sont en réalité d'anciens appartements ou arcades. Il estime qu'il s'agit d'une fausse bonne idée.

Une commissaire aimerait savoir si les toilettes actuelles sont bien indiquées.

M. Barazzone explique que le constat est partagé en réponse à la question d'une commissaire sur la mauvaise signalisation et qu'il a été demandé au SAM d'imaginer des pictogrammes pour pouvoir mieux signaler ces toilettes publiques.

M. Saucy précise qu'une nouvelle signalétique a été installée.

Une commissaire aimerait revenir sur les coûts d'entretien des toilettes auto-nettoyantes de première génération acquises par la Ville.

M. Barazzone explique que le coût de ces toilettes a déjà été amorti. Cependant, les modèles les plus vieux résistent moins bien au temps que les modèles actuels présents sur le marché. Il s'agirait d'une part de rénover certaines installations en plus d'en disposer de nouvelles.

M. Saucy ajoute que, avec le temps, il y a eu des améliorations qui ont été apportées conjointement avec l'entreprise qui construit ces dispositifs. Il précise que, au niveau de l'accessibilité et de la protection des enfants, des modifications ont été apportées aux toilettes publiques existantes.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il est possible de prévoir des dispositifs accessibles pour les enfants lors d'événements tels que les promotions, etc., de disposer de sièges ajustables pour les enfants dans ces toilettes publiques auto-nettoyantes nouvelle génération. Existe-t-il des statistiques des dégradations ou autre soulagement en plein air afin de savoir s'ils ont lieu lors des heures d'ouverture des bars ou après?

M. Saucy répond qu'actuellement il n'y en a pas. Il existe un âge minimal et un poids minimal qui exige qu'un enfant soit accompagné. Concernant les heures d'ouverture, la Ville souhaite avoir un parc de WC qui puisse être utilisé de manière constante. Concernant le sujet des promotions et des toilettes chimiques pour «enfants», il se renseignera à ce sujet.

Une commissaire souhaiterait que M. Barazzone communique un point à la voirie concernant la peinture hydrophobe; en effet, elle précise que ce genre de produit serait utilisé à des fins de communication.

Un commissaire revient sur le problème de la rue de l'Ecole-de-Médecine et demande quels genres de solution seraient envisageables.

M. Barazzone estime que l'installation de toilettes chimiques dans les environs ne réglerait pas le problème.

M. Saucy précise qu'il existe des toilettes du côté de Plainpalais. Concernant les toilettes chimiques, ce genre de dispositifs indispose le voisinage et cela tend à créer d'autres problèmes.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas de solutions faciles pour ce genre de problématiques, mais qu'à l'avenir il serait possible de pouvoir favoriser l'installation de bars ou d'établissements dans des locaux qui disposeraient de plus de possibilités concernant les toilettes.

Un commissaire aimerait connaître la position du magistrat concernant les toilettes publiques souterraines, par exemple, dans le quartier des Eaux-Vives, qu'il constate être parfois mal fréquentées et donc peu utilisées de par le caractère lugubre des lieux.

M. Barazzone explique que les toilettes qui viennent d'être rénovées ne seront pas fermées, mais il estime que les toilettes autonettoyantes seraient la solution puisqu'elles sont à la surface, accessibles et sécurisées.

Un commissaire souhaiterait savoir si la gare est un endroit de priorité concernant la mise en place de nouvelles toilettes.

M. Saucy répond qu'en fonction des zones il est plus compliqué de répondre à la demande, mais avoue que cette zone est un peu plus pauvre.

M. Saucy répond à une commissaire sur les aspects sécuritaires des nouveaux dispositifs que ces toilettes sont installées dans des endroits éclairés et qu'elles sont équipées, à l'intérieur, d'un loquet qui empêche que la porte soit ouverte ainsi que d'un bouton qui permet de sortir en urgence des toilettes.

Discussion

L'Union démocratique du centre estime que le magistrat a laissé entendre qu'il était possible de pouvoir présenter et trouver une réponse relativement rapide à la problématique des toilettes publiques. Il propose alors de compléter cette motion.

Le Mouvement citoyens genevois propose de modifier l'invite complète.

Le Mouvement citoyens genevois estime que, en termes de salubrité publique, les sommes ne sont pas exorbitantes. Il demande un amendement.

La présidente précise qu'un magistrat n'a pas besoin de l'aval du Conseil municipal pour proposer une proposition.

Le Parti libéral-radical souhaiterait revenir sur l’invite de la motion M-1181 et estime que cette motion pourrait être votée sans amendement puisque, dans son invite, elle donne déjà un signal clair.

Le groupe Ensemble à gauche explique que son groupe serait d’accord de voter ce texte. Cependant, il souhaiterait l’amender en ce qui concerne les urinoirs pour les remplacer par des WC.

Le Parti démocrate-chrétien propose d’amender la motion M-1181 en supprimant la fin de l’invite et en ajoutant: «de présenter un crédit d’investissement permettant la réalisation de cette invite». Ce signal permettrait d’encourager et d’accélérer les démarches concernant les toilettes publiques.

Le Parti libéral-radical propose l’invite suivante concernant la motion M-1181: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles.»

Le Parti socialiste estime que, concernant les urinoirs éphémères dans les rues très sollicitées, elle comprend la position de M. Barazzone, mais elle estime qu’il est important de trouver des solutions à ce problème. Elle propose donc de garder cette partie de l’invite en se débarrassant de la partie qui traite de l’utilisation de la peinture hydrophobe.

Le Mouvement citoyens genevois estime que certaines rues ne sont malheureusement pas assez larges pour pouvoir disposer des toilettes éphémères en plus des désagréments qu’elles peuvent occasionner.

La présidente propose de passer au vote.

Vote

La présidente soumet au vote de la commission l’amendement qui propose la suppression de la phrase: «en mettant des urinoirs éphémères à disposition pendant la période estivale, en accompagnant la démarche d’une campagne de sensibilisation de la population».

Par 7 oui (2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 5 non (2 S, 1 Ve, 2 EàG), l’amendement est approuvé.

La présidente soumet au vote de la commission l’amendement qui propose la suppression de la phrase: «et en étudiant la possibilité de mener une action en utilisant de la peinture hydrophobe sur les murs particulièrement touchés par le phénomène».

Par 11 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S), l’amendement est approuvé.

La présidente soumet au vote de la commission la recommandation suivante:
«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de présenter un crédit d'investissement permettant la réalisation de cette invite.»

Par 11 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S), la recommandation est approuvée.

La présidente soumet au vote de la commission la motion ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles.